



dans le cadre des élections législatives du 13 juin 2010

Pour le Conseil économique et social de la Région wallonne, les structures de l'Etat fédéral belge doivent permettre aux Régions et Communautés qui le composent de répondre au mieux aux défis qui sont posés aux plans social, économique et environnemental. A son estime, une structure fondée sur un modèle fédéral qui consacre les principes de solidarité, de loyauté et de concertation sociale, principes toujours mis en œuvre en Belgique, est la mieux adaptée pour accomplir ces tâches.

Dans le contexte politique pour le moins instable de ces dernières semaines, dans lequel un certain nombre d'acteurs n'hésitent pas à remettre en cause, parfois de manière explicite, les fondements, voire l'existence de l'Etat belge, le CESRW tient à rappeler clairement quels sont les éléments qui sont indispensables pour garantir cette solidarité et cette loyauté fédérale.

Le caractère fédéral de la sécurité sociale – au sens large et dans toutes ses composantes - qui garantit les solidarités interpersonnelles, que ce soit en matière de pensions, d'allocations familiales, de soins de santé ou de chômage doit être maintenu. Il en va de la survie de notre système de protection sociale, tant au nord qu'au sud du pays.

Le caractère fédéral du droit du travail et des relations collectives du travail doit être garanti.

Il convient aussi de préserver les mécanismes fédéraux de solidarité en termes de financement de ses composantes. Cette solidarité doit revêtir un caractère pérenne, ce qui établit sa pertinence : il est juste que la région, qui connaît davantage de difficultés, puisse bénéficier de mécanismes correcteurs assurant ainsi un rééquilibrage bénéfique pour

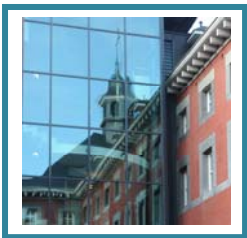
tous dans le cadre d'économies tout à fait interdépendantes. De ce point de vue, le CESRW tient également à rappeler que les difficultés économiques n'ont pas nécessairement toujours concerné les mêmes régions.



En matière de fiscalité, il est impératif de garantir un système, notamment au niveau de l'ISOC, qui évite une concurrence fiscale dommageable pour les entreprises, pour le développement économique de même que pour les finances publiques. En outre, le CESRW estime qu'il est essentiel de promouvoir un système fiscal simple, lisible et qui génère un minimum de charges administratives ; ceci quelle que soit la nature de l'impôt. Le maintien d'un régime fiscal essentiellement fédéral est le plus apte à remplir ces conditions. Cette position est d'ailleurs cohérente par rapport à des objectifs de convergences fiscales au niveau européen.



Dans le cadre de ces quelques grands principes, le CESRW est ouvert à l'idée d'une discussion et d'une évolution en ce qui concerne les structures institutionnelles pour lesquelles des solutions doivent être dégagées sous peine de paralyser le fonctionnement du pays ainsi que sur la répartition de certaines compétences notamment, en ce qui concerne le marché du travail. Les interlocuteurs sociaux entendent être associés à cette démarche. Les Régions – et la Région wallonne notamment – ont démontré leur volonté à promouvoir une politique de développement soutenable, y compris en période de crise financière et économique internationale. Une évolution vers une plus grande cohérence dans le cadre de transferts de compétences est de nature à renforcer l'efficacité de nos structures pour autant que ces transferts soient assortis des moyens suffisants, ce qui impliquera du même coup une révision de la loi de financement sur base de principes d'équité. Ce renforcement porte tant sur l'efficacité économique qu'administrative, qui intervient comme un élément de réponse aux problèmes d'endettement et d'équilibre budgétaire.



Les priorités des interlocuteurs sociaux sont la croissance de l'emploi, le redéploiement et le repositionnement économique, un modèle de gestion des finances publiques, à la fois, sain et dynamique, la préservation et la consolidation d'un modèle social qui a fait ses preuves ainsi que la promotion d'un développement durable dans un contexte international, européen et fédéral marqué par des échanges croissants et des relations de plus en plus denses tant au plan économique, social, environnemental que culturel.

